

récite les prières fériales. Le suffrage se dit en-dehors de l'Avent et du temps de la Passion.

Aux petites heures, antiennes et psaumes de la férie occurrente, avec les prières fériales. Quand, à laudes, on a récité le psaume *Miserere*, on ajoute aux trois psaumes de prime un quatrième psaume, qui varie selon la férie occurrente. Le reste comme dans l'ordinaire du nouveau Psautier.

A vêpres, antiennes, psaumes, capitule et hymne de la férie occurrente. Les prières fériales se récitent comme à laudes. On dit le suffrage, en-dehors de l'Avent, et du temps de la Passion.

A complies, antiennes et psaumes de la férie occurrente, prières; le reste comme à l'ordinaire.

Pour les fêtes du temps pascal (excepté les fêtes des octaves), les psaumes de matines, de laudes et de vêpres, sont récités sous une seule antienne.

L. HUBERT.

TRENTAIN GREGORIEN

 A Sacrée Congrégation des Indulgences, le 15 mars 1884, a répondu sur ce sujet :

1o Les fidèles regardent comme spécialement efficace, pour la délivrance d'une âme du Purgatoire, la célébration des trente messes appelées Grégoriennes: cette confiance est raisonnable, et la pratique de célébrer ces messes est approuvée par l'Eglise.

2o Les fidèles regardent comme spécialement efficace pour la délivrance d'une âme du Purgatoire la célébration de la messe à l'autel de saint Grégoire, dans l'église qui lui est